CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E209408** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE 01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/11/2023

Raison sociale : DAUSSY CHARPENTE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 19/11/2023

Capital : 5 000

2 RUE DE LA BASTRINGUE
59239 THUMERIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC lille

Siret : 981 268 501 00013

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 822691-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021811366004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021811366004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 70 48 11 34 **Fax :**

Portable : 06 75 69 06 08

Responsabilité légale :
DAUSSY TANGUY, PIERRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : celinevlaemynck@daussy-charpente.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 429 956 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2392	Restauration de charpente du patrimoine	18	24/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/04/2026 14:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.